RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 - 997 DU 26 JUIN 2024

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut national d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education nationale en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2005-33 du 6 octobre 2005 ;
- **vu** la loi n° 2020-20 du 02 Septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- **vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 :
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-569 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle, tel que modifié par le décret n° 2023-622 du 06 décembre 2023
- vu le décret n° 2023-150 du 12 avril 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique;
- vu le décret n° 2023-290 du 31 mai 2023 portant approbation des statuts de l'Institut national d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances :
- **sur** proposition du Ministre des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juin 2024,



DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Institut national d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Sylvain Fructueux AHO**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Garba AYOUBA**, représentant du Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle ;
- monsieur **Tognihou Armel DJENONTIN**, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- monsieur **Jean V. SOGLOHOUN**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances :
- monsieur **Djilé Sourou OHOSSA**, représentant du Ministère du Travail et de la Fonction publique;
- monsieur Bleck Fêtani YORO, représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation;
- monsieur Azongnitodé Marcellin HYLE, Secrétaire permanent du Cadre national de Concertation pour la Promotion de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

Article 2

Monsieur **Garba AYOUBA** est nommé président du Conseil d'administration de l'Institut national d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.



Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 26 juin 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

La suda

Romuald WADAGN
Ministre d'Etat

Le Ministre des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle,

Kouaro Yves CHABI

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de Recherche scientifique,

Eléonore YAYI LADEKAN

 $\frac{\mathsf{AMPLIATIONS}}{\mathsf{MINISTERES}}: \mathsf{PR}\ 6-\mathsf{AN}\ 4-\mathsf{CC}\ 2-\mathsf{CS}\ 2-\mathsf{C.COM}\ 2-\mathsf{CES}\ 2-\mathsf{HAAC}\ 2-\mathsf{HCJ}\ 2-\mathsf{MEF}\ 2-\mathsf{MESTFP}\ 2-\mathsf{MESRS}\ 2-\mathsf{AUTRES}$ $\mathsf{MINISTERES}\ 18-\mathsf{SGG}\ 4-\mathsf{INTERESSES}\ 7-\mathsf{JORB}\ 1.$